

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-six du mois de novembre 2019, s'est réuni dans la salle des fêtes à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2019**  
**Séance du 4 décembre 2019**

**N°32**

**Objet : Gestion des espaces**  
**touristiques du col du Fanget –**  
**Convention de mise à disposition**  
**des locaux du foyer de ski de**  
**fond à l'Union Sportive de La**  
**Blanche**

**Est nommé secrétaire de séance : BERTRAND Philippe**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 53), BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 32), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 15), COMBE Gérard, DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 38), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 37), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

**Etaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis  
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BONNET Brigitte a donné pouvoir à AILHAUD Régine  
BONNET Martine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
BONZI Maryse a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 16)  
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul  
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne  
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Patrick  
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
PAUL Gérard a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick  
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à FIAERT Claude  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SUZOR Pierre

**Etaient excusés :**

AUBERT Serge	LEJOSNE Patrick
AUZET Guy	MAGAUD Marie José
BALIQUE François	MUNOZ MALDONADO Julien
BOURJAC Jean Marie	PELESTOR Michel
BRUN Patricia	REINAUDO Patrick
EYMARD Max	ROCHAT Jacques
FERAUD Maryline	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
GRAVIERE Remy	TONELLI Corinne

**RFÇU EN PREFECTURE**

**Le 06/12/2019**

Application agréée E-lega.com

**Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :**

Les « espaces touristiques du col du Fanget » relèvent de la compétence additionnelle de Provence Alpes Agglomération (PAA) en matière de gestion d'équipements touristiques.

Une convention de mise à disposition des locaux du foyer de ski de fond du Fanget a été passée le 18 décembre 2017 avec l'association de l'Union Sportive de La Blanche (USB). Cette convention confie à l'association la gestion et l'animation du site du Fanget dans le but d'accueillir les différents usagers du site, les skieurs de fond, les promeneurs à raquettes et d'organiser des animations sportives, éducatives et ludiques. Elle prévoit le versement par PAA d'une redevance annuelle de 10.500 € à l'USB compte tenu du service réalisé.

Cette convention arrive à terme le 15 décembre 2019 et ne comporte pas d'article prévoyant les modalités d'une éventuelle reconduction. Le partenariat avec l'USB s'avérant satisfaisant, il est proposé de signer une nouvelle convention avec l'association pour une période de deux ans à compter du 15 décembre 2019.

Le projet de nouvelle convention annexé à présent rapport s'inscrit dans la continuité de la convention initiale et maintient le versement par PAA d'une redevance annuelle de 10.500 € à l'USB.

Il vous est demandé :

- D'approuver la convention avec l'Union Sportive de La Blanche pour la mise à disposition des locaux du foyer de ski de fond du Fanget pour une durée de deux ans à compter du 15 décembre 2019 ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2019

Archivage des documents de l'Etat

99\_DE-004-200067437-20191204-32\_04122019